

ARRÊTÉ N° 2025 – 11 – CONC

**PORTANT INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE AU CONCOURS D'AGENT DE
MAÎTRISE - SESSION 2025
SPÉCIALITÉS : RESTAURATION et LOGISTIQUE-SÉCURITÉ**

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L 325-30 du Code Général de la Fonction Publique en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de Normandie.

Vu l'arrêté n° 2024-20-CONC du 23 mai 2024 portant ouverture du concours d'agent de maîtrise – session 2025, spécialités : restauration et logistique-sécurité ;

Vu l'arrêté n° 2024-43-CONC du 5 novembre 2024 portant désignation des correcteurs et des examinateurs du concours d'agent de maîtrise session 2025, spécialités : restauration et logistique-sécurité.

Vu l'arrêté n° 2025-03-CONC du 9 janvier 2025 portant désignation des membres du jury du concours d'agent de maîtrise session 2025, spécialités : restauration et logistique-sécurité. (Annule et remplace l'arrêté 2024-42 CONC du 5 novembre 2024 portant désignation des membres du jury du concours d'agent de maîtrise, spécialités restauration et logistique et sécurité, session 2025)

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

Vu l'arrêté n° 2025-04-CONC du 9 janvier 2025 portant désignation des correcteurs et examinateurs du concours d'Agent de Maitrise session 2025 spécialités Restauration et Logistique-Sécurité

Considérant : la liste des candidats admis aux concours d'agent de maîtrise territorial pour la spécialité « Restauration » et « Logistique-Sécurité » à l'issue des épreuves écrites et orale dressée lors de la réunion du jury d'admission en date du 30 avril 2025.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude du concours d'agent de maîtrise territorial à compter du 5 mai 2025 les candidats ci-dessous cités :

CONCOURS EXTERNE

NOM	Prénom	Spécialités
DORP	Ivy	Logistique et sécurité
GALLIOT	Cyril	Restauration
GRÉMONT	Alexandre	Restauration
HULOT	Alban	Restauration
HURE	Jonathan	Logistique et sécurité
LE CHENE	Cédric	Restauration
LOPEZ	Guillaume	Logistique et sécurité
OUBOUSAI	Habiba	Restauration
POITEVIN	Sébastien	Restauration
PRIGENT	Gabriel	Restauration
ROYER	Antoine	Logistique et sécurité
SEGART	Marine	Restauration
SEURON	Gérald	Restauration

CONCOURS INTERNE :

NOM	Prénom	Spécialités
ALLART	Karine	Restauration
ATINAULT	Florian	Restauration
DENIS	Sandra	Restauration
DESLEUX	Audrey	Logistique et sécurité
DO CARMO GONCALVES	Adao	Restauration
DUHOMME	Julien	Restauration
DUJARRIER	Olivier	Logistique et sécurité
DUPARC	Benjamin	Restauration
DURAND	Anne-Sophie	Restauration
DUVAL	Arnaud	Restauration
FIRMAN	Ludivine	Logistique et sécurité
FOUQUET	Marion	Restauration
LAMAUVE	José	Logistique et sécurité
LECOMTE	Virginie	Restauration

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : info@cdg27.fr – Site Internet : www.cdg27.fr

Suite des lauréats au concours interne d'agent de maitrise

NOM	Prénom	Spécialités
LEGENDRE	Sebastien	Restauration
MIRLET	Guillaume	Restauration
PATTIER	Stéphane	Logistique et sécurité
PERQUIER	Baptiste	Logistique et sécurité
PICARD	Romain	Restauration
RENAUD	Emmanuel	Logistique et sécurité
RICHARD	Virginie	Logistique et sécurité
SAMSON	Alexis	Logistique et sécurité
SEGARD	Frédéric	Logistique et sécurité
TRIJEAUD	Olivier	Restauration
VOISIN	Nicolas	Restauration

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Evreux, le 5 mai 2025

Le Président,

Pascal LEHONGRE

